

## Charte Ethique

Mars 2011

Les **valeurs fondamentales de Cegedim** sont basées sur **l'équité, le respect d'autrui, la préservation de l'environnement et l'efficacité économique**. Un de nos défis majeurs est d'apporter la plus haute valeur ajoutée à nos clients, partenaires, actionnaires et salariés.

L'objet de la présente **Charte est de rappeler les objectifs du Groupe dans ces domaines et les Règles de bonne conduite** associées.

Naturellement ces règles ne sont pas limitatives. Elles constituent le socle de nos repères et de nos responsabilités.

### Notre Ethique

- Appliquer à tous les domaines les lois et règlements en vigueur dans tous les pays où nos sociétés exercent leurs activités.
- S'assurer que nous menons nos activités en apportant une contribution positive dans chaque pays où nous opérons.
- Mettre les hommes et les femmes de Cegedim au cœur de la stratégie de développement du Groupe et ouvrir à chacun d'eux les possibilités pour exploiter au mieux leur potentiel opérationnel et intellectuel.
- Mettre en pratique et respecter **les 12 engagements du Cegedim Compact**.
  - Eliminer toute forme de travail forcé ou obligatoire
  - Proscrire le travail des enfants de moins de 15 ans, hors formation
  - Eliminer toute discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession
  - Promouvoir la réussite individuelle
  - Assurer un environnement de travail favorable sur l'ensemble des sites
  - Favoriser l'emploi local et respecter les législations en vigueur
  - Maîtriser les déplacements
  - Prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables
  - Agir contre la corruption sous toutes ses formes
  - Garantir la sécurité des biens du groupe et de ses clients
  - Assurer la confidentialité des informations des clients
  - Respecter les législations sur la protection des données personnelles au niveau mondial
- Conduire nos affaires, dans tous les pays dans lesquels le Groupe intervient, selon les plus hauts standards d'honnêteté, d'intégrité et d'équité, conformément aux principes de notre **Cegedim Compact**.
- Offrir à nos fournisseurs, partenaires et sous-traitants des opportunités de succès, dans un cadre compétitif, ouvert et loyal mais également dans un esprit de collaboration et de partenariat et de bénéfice réciproque.
- Communiquer de façon ouverte et transparente vers nos actionnaires, nos bailleurs de fonds et la communauté financière, en veillant à la pertinence de l'information qui leur est fournie.

## Nos valeurs

Dans l'accomplissement de leurs missions, les hommes et les femmes de Cegedim s'emploient à respecter les règles de conduite suivantes :

- Protéger la confidentialité des informations et des données auxquelles ils ont accès au titre de leur activité professionnelle.
- S'assurer que les cadeaux et invitations reçus ou offerts soient d'une valeur symbolique et conformes aux usages acceptables, aux règlements applicables et aux bonnes mœurs.
- Utiliser les moyens matériels et bureautiques mis à disposition pour le bon exercice de leur mission dans le respect de l'intérêt du Groupe.
- S'exprimer au nom du Groupe Cegedim, notamment auprès des journalistes et analystes, uniquement dans le cadre des règles de communication du groupe.
- Veiller à ce qu'il n'y ait pas de confusion entre opinions et intérêts personnels et intérêts du Groupe Cegedim.
- Informer sa hiérarchie en cas de potentiels conflits d'intérêts donnant ou pouvant donner l'impression d'influer sur son jugement et ses actes.
- S'abstenir d'occuper un poste, ou une fonction, ou de détenir un intérêt financier au sein d'une organisation qui serait un concurrent, un client, un fournisseur ou un partenaire commercial du Groupe Cegedim, dès lors que les fonctions exercées permettraient d'avoir une influence sur la relation, sauf si la prise d'intérêt est effectuée par l'achat de titres cotés dans le cadre de la gestion d'un portefeuille de titres, et dans le respect des règles interdisant l'utilisation d'informations privilégiées.
- Veiller à ne pas vendre, transférer ou céder tout bien appartenant au Groupe Cegedim sans les autorisations et les documents nécessaires.
- Protéger les informations et les données privilégiées auxquelles tout collaborateur peut avoir accès en raison de son activité professionnelle, en les utilisant uniquement dans le cadre de ses fonctions, et en respectant l'obligation de confidentialité auprès de tiers.

## Le « Comité Ethique »

La Direction du Groupe Cegedim est garante auprès de ses clients et de ses salariés du respect des valeurs et principes du Groupe Cegedim inscrits dans la Charte Éthique. Elle reçoit pour cela l'assistance d'un Comité Éthique indépendant.

Le Comité Éthique a la possibilité d'émettre des avis en vue de changer ou de modifier la Charte, notamment en fonction de l'évolution de la loi, de la réglementation ou des valeurs du Groupe Cegedim (*le cas échéant, après avis des instances de représentation du personnel*).

## Diffusion de la charte

**La présente charte est remise à chaque collaborateur de Cegedim** et à tout nouvel embauché afin qu'il en prenne connaissance.

Sa remise au collaborateur vaut l'engagement d'être toujours très attentif aux valeurs de Cegedim et d'en respecter scrupuleusement l'éthique.